

Certificat d'attestation de la constance des performances



Numéro: 0757-CPR-288-6034209-1-1

Conformément au Règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au produit de construction :

Dispositifs d'Évacuation Naturelle de Fumée et de Chaleur (DENFC)

Dénomination du produit / Spécification

„FIEGER Lamellenfenster System SmoTec“

Système de profilé du cadre: Aluminium
Voir le justificatif n° 22-002822-PR12

Niveaux et classes de performance

Exigences accomplies

Usage prévu

Ce dispositif d'évacuation naturelle de fumée et de chaleur (DENFC) a été essayé sans influence de vent latéral. Pour cette raison, il ne doit être utilisé qu'aux positions de montage qui ne représentent aucun risque d'exposition au vent latéral, c'est à dire que pour le montage en façade. Autres notes concernant l'utilisation: voir le passeport produit n° 22-002822-PR12. Pour l'étude et le dimensionnement du DENFC, respecter aussi les règlements d'utilisation et d'application nationaux en vigueur.

mis sur le marché sous le nom ou la marque de

Fieger Lamellenfenster GmbH

Auf der Aue 10, DE-69488 Birkenau

et fabriqué dans le site / les sites de production

Fieger Lamellenfenster GmbH

Auf der Aue 10, DE-69488 Birkenau

Organisme notifié

0757

Référence CE no

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA de la/des norme(s)

EN 12101-2 : 2003

sont appliquées selon le système 1 pour les performances décrites dans ce certificat et que le contrôle de production en usine effectué par le fabricant est évalué pour assurer la **constance des performances du produit de construction**.

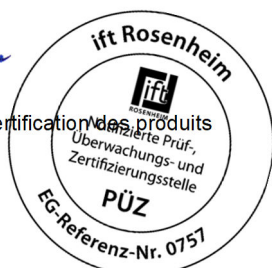
Ce certificat a été délivré pour la première fois le 06.12.2022 et demeure valide jusqu'au 05.12.2025, tant que la norme harmonisée, le produit de construction, les procédures EVCP et/ou les conditions de fabrication dans le site de production ne soient modifiées de manière significative, à moins d'une suspension ou d'un retrait par l'organisme notifié de certification du produit.

L'utilisation du présent certificat et le marquage des produits sont liés au contrat de certification et de surveillance existant, conclu avec l'ift Rosenheim n° 288 6034209.

Christian Kehrer

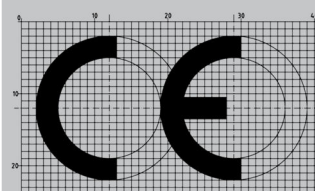
Christian Kehrer

Directeur de l'organisme notifié de certification des produits
ift Rosenheim
03.02.2023



Base:

EN 12101-2:2003-06



www.ec.europa.eu

Contrôle d'identité



www.ift-rosenheim.de/

ift-zertifiziert

ID: C8D-5E1F5